

Journal de la Folie ordinaire

Avançons ensemble !

N°1
4^e trim. 2015

Editorial

C'est avec une grande joie que nous reprenons la parution de notre journal de « la folie ordinaire », parution interrompue depuis nos soucis de 2010.



*Le **Cercle Erasme** a été fondé pour pouvoir réfléchir tranquillement, ensemble, sur les sujets importants de la psychiatrie et de la santé mentale.*

Nous espérons que, loin des querelles de clocher, nous pourrions croiser nos regards, faire savoir nos besoins et nos attentes, pour une vie digne à laquelle tout citoyen a droit.

N'hésitez pas à nous faire savoir vos idées, si vous voulez intervenir dans « témoignages » écrivez-nous.

Bonne lecture à tous !

Claude Finkelstein
Présidente
FNAPSY
33, rue Daviel 75013 Paris
Tél 01 43 64 85 42



Journal de la Folie ordinaire

Est éditée par l'association Loi 1901
« Cercle ERASME » c/o FNAPSY – 24, rue de Maubeuge– 75009 Paris
E-mail : cercle.erasme@yahoo.fr

Directrice de publication : Claude FINKELSTEIN

Focus...

GEM Le Cap de Bonne Espérance

L'association Le Cap de Bonne Espérance est un GEM (groupe d'entraide mutuelle) convivial situé dans le 20^è arrondissement de Paris, 2 animatrices y accueillent les adhérents du lundi 12 h au samedi 18 h et proposent des activités variées.

Le GEM offre un accueil, une écoute, c'est un lieu d'échanges et de partage.

Les animatrices, Laurence et Sarah, proposent des ateliers variés, d'écriture, d'arts plastiques, mais aussi de cuisine, des jeux de société, et un atelier manucure. Les participants viennent se retrouver autour d'un café, d'un repas partagé, organiser des activités, des sorties ou bien simplement discuter, écouter de la musique.

Les buts de l'association « Le cap de bonne Espérance » sont d'aider à sortir des personnes de l'isolement dans lequel la maladie les enferme quelles soient reconnues ou non handicapées psychiques. La fréquentation du GEM aide à créer des liens de proximité avec les habitants, les associations du quartier, de s'entraider dans une ambiance chaleureuse. Par le biais des échanges et la convivialité de retrouver confiance en soi.

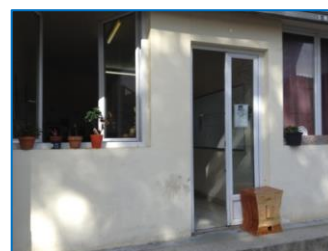
Nous organisons une brocante dans nos locaux le Samedi 21 novembre 2015, des adhérents et des amis offrent à l'association des vêtements, des objets de décoration, des livres, et divers objets au profit du GEM.

Une journée portes ouvertes est organisée le samedi 31 octobre afin de présenter l'association aux habitants du quartier. Seront présentées les créations des adhérents.

Un recueil réunissant les textes écrits en atelier écriture par les adhérents du Cap de Bonne Espérance est en préparation pour le début de l'année 2016.



3, rue Evariste Galois – 75020 Paris
☎ 01 45 26 08 37



Planning des activités

Lundi	12h à 18h : Accueil 15h atelier écriture. Initiation informatique
Mardi	12h à 18h : Accueil, activité Loisirs créatifs cartonnage/pêle-mêle et/ou modelage.
Mercredi	12h à 18h : accueil convivial, activités au choix : jeux de société, manucure, Apprentissage téléphonie à la demande.
Jeudi	9h à 18h : 10h Atelier cuisine suivi par un repas partagé. 15h : Atelier Arts Plastiques : modelage, dessin, peinture à l'huile ou mosaïque.
Vendredi	13h à 18h : Accueil café convivial ; Jeux de société ; Manucure à la demande.
Samedi	14h 18h : Accueil Café convivial ; Discussion, Jeux de société.

Focus...

Le GEM en images :

Sortie ménagerie Jardin des Plantes



Les Anniversaires fêtés au GEM



Mosaïque modelage dessin



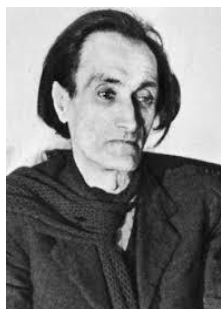
Atelier écriture



Jeux de société



A lire...



Notre coup de coeur

ANTONIN ARTAUD

« Van Gogh le suicidé de la société »



Dans « *Van Gogh le suicidé de la société* », publié en 1947, quelques mois avant sa mort, Antonin Artaud rend au peintre un éblouissant hommage. « Non, Van Gogh n'était pas fou, martèle-t-il, ou alors il l'était au sens de cette authentique aliénation dont la société et les psychiatres ne veulent rien savoir. « Mais quelle garantie les aliénés évidents de ce monde ont-ils d'être soignés par d'authentiques vivants ? » (Aliénation et magie noire) ».

« Antonin Artaud fait de la violence de Van Gogh la réponse à l'obscénité haineuse du monde et des psychiatres ; de sa folie, une réponse de l'âme à l'imbécilité universelle qui lui souffle « Vous délirez ». Alors Van Gogh s'est tué parce qu'il ne pouvait pas tuer le psychiatre, le docteur Gachet. Il s'est tué parce qu'il ne pouvait plus supporter ce « délire » qu'on attachait à ses pas ».

« Je vois à l'heure où j'écris ces lignes, le visage rouge sanglant du peintre venir à moi, dans une muraille de tournesols éventrés, dans un formidable embrasement d'escarbilles d'hyacinthe opaque et d'herbages de lapis-lazuli.

Tout cela, au milieu d'un bombardement comme météorique d'atomes qui se feraient voir grain à grain, preuve que Van Gogh a pensé ses toiles comme un peintre, certes, et uniquement comme un peintre, mais qui serait, par *le fait même*, un formidable musicien. »

A voir...

Tigres de papier

Remarquable par son unité, la collection de peintures et paravents du musée Guimet évoque l'univers décoratif de la Corée, du XIVe au XXe siècles. Elle est considérée comme l'une des plus importantes collections jamais rassemblées en Occident.

Peintures, paravents, céramiques, jarres et mobiliers (dont quelques œuvres du musée qui renvoient à la première galerie coréenne en 1893) sont présentés à travers l'exposition *Tigres de papier*. Le parcours permet le plein déploiement des collections de peintures coréennes du musée.

Lieu : Musée Guimet
Date de début : 14 octobre 2015
Date de fin : 22 février 2016
Programmation : Tlj (sauf mardi, 1er janv., 1er mai, 25 déc.)
de 10h à 18h
(fermeture caisses 45 mn avant)
Tarifs : Ent. 9,50€ - TR 7€.



« Le rire
est le chemin
le plus court entre
deux personnes »
Charlie Chaplin

Colloque FNAPSY - Ministère de la Santé - Salle LAROQUE

Mardi 1er Décembre 2015

COLLOQUE GEM EVOLUTION & PERSPECTIVES

Sous le Haut Patronage de Ségolène NEUVILLE - Secrétaire d'Etat Chargée des Personnes Handicapées

Intervenants

- BARREYRE Jean Yves
Directeur CEDIAS
- EL GHOZI Laurent
Président de l'Association Elus,
Santé Publique et Territoires
- FINKELSTEIN Claude
Présidente de la FNAPSY
- ISTRIA Véronique
DASES
- LEGUAY Denis
Président du Comité Français
pour la Réhabilitation
Psychosociale
- NEUVILLE Ségolène
Secrétaire d'Etat chargée des
personnes handicapées
(sous réserve)

Informations

FNAPSY
33 Rue Daviel
75013 PARIS

Tel : 01 43 64 85 42
Mel : fnapsy@yahoo.fr

Tarif

Simple : Gratuit
Formation Continue : 50€

Inscriptions

Les Inscriptions sont gérées
par l'Association ACE.
ace.formation@yahoo.fr



Argumentaire

Après le Colloque du 11 Février 2015, « Les GEM, 10 Ans », retraçant la genèse et la mise en place de ce dispositif innovant, vient le temps de l'évolution et de la réflexion sur le futur des GEM dans le cadre de la démocratie sanitaire.

Cette évolution doit prendre place et tenir compte de notre société actuelle, des dispositifs existants tant en psychiatrie que dans le milieu médico social et social.

Elle doit également s'articuler avec les nouvelles perspectives qui seront élaborées lors de la nouvelle loi de santé publique :

- Rôle des Agences Régionale de Santé
- Définition des Territoires
- Conseils Locaux en Santé Mentale
- etc.

Colloque FNAPSY - Ministère de la Santé - Salle LAROQUE

Mardi 1er Décembre 2015

Pré - Programme

9H - 9H30 - Accueil

9H30 - Ouverture par Mme Ségolène NEUVILLE (sous réserve)

9H45 - 10H30 - Table Ronde
Nouveau cahier des charges : Information
- Représentant DGCS
- Représentant CNSA

10H30 - 10H45 - Questions du Public

10H45 - 11H - Pause

11H - 12H - Table Ronde
GEM : Articulation dans la Cité
- M. Jean Yves BARREYRE
- M. Laurent EL GHOZI
- Mme Véronique ISTRIA
- M. Denis LEGUAY

12H00 - 12H15 - Questions du Public

12H15 - 14H - Pause Déjeuner

14H - 15H - Table Ronde
Rôles et Place des Animateurs d'un GEM
- Un représentant d'un GEM autogéré
- Un représentant d'un GEM et son gestionnaire
- Un représentant d'un GEM Traumatisés Crâniens

15H - 15H30 - Questions du Public

15H30 - 16H00 - Table Ronde
Quelle formation pour l'animation des GEM

16H00 - Clôture par Mme Claude FINKELSTEIN

Cette journée de travail permettra, nous l'espérons, de poser les jalons du futur des GEM en s'appuyant sur le nouveau cahier des charges en cours de réalisation par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), tout en respectant la citoyenneté de chacun.

Cette journée est organisée à la demande des GEM et soutenue par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Nous vous espérons nombreux pour préparer et accompagner cette réflexion.

Claude FINKELSTEIN
Présidente de la FNAPSY

LA PERSONNE DE CONFIANCE

C'EST QUOI ?

C'est une personne que vous désignez vous-même pour vous accompagner dans vos démarches, voire vous remplacer si vous n'êtes pas en mesure de décider.

ÇA SERT À QUOI ?

A deux choses :

- > Vous accompagner dans vos démarches ; y compris les rendez-vous médicaux, vous aider à comprendre et à décider
- > Parler en votre nom quand vous n'êtes plus en état de donner votre avis ; par exemple en cas de médication altérant le jugement ou la volonté.

QUAND DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Les hôpitaux demandent systématiquement sa désignation lors de l'admission mais il est plus prudent de la désigner d'avance ; « au cas ou » en effet cela permet d'y réfléchir à tête reposée ; de demander l'accord de votre personne de confiance (ce qui est obligatoire).

Et puis pensez que, en cas d'hospitalisation, vous ne serez peut-être pas en mesure de le faire, soit que vous ayez eu un accident matériel entraînant un coma, soit une crise psycho-somatique altérant votre esprit.

QUI PEUT DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Toute personne majeure, y compris les majeurs sous curatelle. Les personnes sous tutelle ne peuvent pas désigner une personne de confiance (c'est leur tuteur qui exerce cette fonction).

QUI PEUT ÊTRE DESIGNÉ PERSONNE DE CONFIANCE ?

Toute personne majeure qui n'est pas sous protection et qui accepte cette mission

COMMENT DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Par écrit, uniquement ; le mieux est de s'inspirer d'un formulaire disponible sur internet. A titre d'exemple un tel formulaire peut être trouvé à l'adresse : <http://www.oncobretagne.fr/wp-content/uploads/2015/01/formulaire-personne-con fiance.pdf>

ET SI JE CHANGE D'AVIS ?

La personne de confiance peut être révoquée à tout moment ; elle peut être désignée pour un temps précis ; par exemple : 3 mois ou pour la durée d'une hospitalisation.

F.B.

POUR EN SAVOIR PLUS

Cadre légal : article L. 1111-6 du code de la santé publique accessible par legifrance.gouv.fr

Note succincte : <http://www.sante.gouv.fr/fiche-9-la-personne-de-confiance.html>

Etude complète avec autre modèle de formulaire :

<http://www.epsm-des-flandres.fr/docjuridique/Hospi/PublishingImages/loi-leonetti-et-droits-des-patients-en-fin-de-vie-mai-2010.pdf>



BULLETIN D'ADHESION

Cercle ERASME c/o FNAPSY – 24, rue de Maubeuge – 75009 Paris

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Adhésion pour un an :

10 euros : Usager en santé mentale

20 euros : Famille, sympathisant

50 euros : Institution

Mode de règlement : par chèque à l'ordre de : Cercle ERASME

Fait à, le

Signature



Journal de la Folie ordinaire

Est éditée par l'association Loi 1901

« Cercle ERASME » c/o FNAPSY – 24, rue de Maubeuge – 75009 Paris

E-mail : cercle.erasme@yahoo.fr

Directrice de publication : Claude FINKELSTEIN